

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 20 juin 2022
N° CD-2022-3-12-1
N° applicatif 3933

12^{ème} Commission
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur
Service dialogue de gestion financière

Service consulté

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est responsable de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin présentent des systèmes de dotations de fonctionnement aux collèges publics différents qui se poursuivront jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de dotation de fonctionnement, attendue pour le 1er janvier 2023.

L'une des différences majeures réside dans le versement d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) unique pour les collèges haut-rhinois et d'un versement de DGF assortie de dotations de fonctionnement complémentaires, au long cours, pour les collèges bas-rhinois.

Ce rapport propose des dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges d'Alsace, notamment pour prendre en charge compte des corrections sur le nombre d'élève de référence, les effets de la crise sanitaire, les surcoûts des dépenses de viabilisation.

La Collectivité européenne d'Alsace verse également des subventions d'investissement aux collèges publics du Bas-Rhin pour l'acquisition de mobilier, d'équipements et matériels divers et dans le cadre de sa politique sportive, a décidé le 28 mars 2022 d'apporter un soutien financier aux collèges publics alsaciens pour l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS). Il s'agit de l'un des 6 dispositifs en faveur du sport déployé dès 2022 à l'échelle alsacienne.

Au total, 159 826,32 € sont proposés dans ce rapport pour accompagner les collèges publics d'Alsace.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires et des subventions d'investissement aux collèges publics d'Alsace d'un montant total de 159 826,32 €, telles que détaillées ci-après.

1. DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES

1.1 PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 49 551,39 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques.

1.2 PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LE SURCOUT DES DEPENSES DE VIABILISATION (CHAUFFAGE, ELECTRICITE, EAU), LE DEFICIT DU SRH ET LES PROJETS EQUITHERAPIE ET EQUICOACHING

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires pour couvrir :

- le surcoût des dépenses de viabilisation à hauteur de 69 089,03 € ;
- la prise en charge du déficit 2021 du service de restauration et d'hébergement (SRH) du collège Stockfeld de Strasbourg à hauteur de 2 910,17 € ;
- les dépenses des projets équicoaching et équithérapie à hauteur de 1 070 € (770 € pour le projet Equithérapie du collège Françoise Dolto à Reichshoffen et 300 € pour le projet Equicoaching du collège Frison Roche à La Broque).

1.3 PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire du COVID-19 a nécessité l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ; des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière sensible sur le budget du collège.

Les deux territoires ont eu des modalités de gestion et d'accompagnement différenciées :

- 160 000 € ont été versés aux collèges du Haut-Rhin dès 2020, et 65 000 € sur le budget de l'immobilier pour accompagner les collèges sur les effets de la crise,
- pour le Bas-Rhin au 28 mars décembre 2022, 367 176 € de dotations de fonctionnement complémentaires ont été versées aux collèges publics (dont 121 428 € pour 2020, 224 845 € pour 2021 et 20 903 € pour 2022).

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 6 706,73 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

1.4 PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE LA DOTATION "AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT" 2022 POUR DIVERS COLLEGES PUBLICS D'ALSACE

Lors de sa séance Plénière du 18 octobre 2021, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé du montant de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour l'année 2022. La dotation couvrant les autres dépenses de fonctionnement tient compte du nombre d'élèves communiqués par chaque collège, dans le cadre d'une enquête annuelle.

Les collèges publics Rouget de Lisle à Schiltigheim et Le Parc à Illkirch-Graffenstaden sollicitent une révision de la dotation pour les autres dépenses de fonctionnement, sur la base des effectifs réels.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, Rouget de Lisle à Schiltigheim et Le Parc à Illkirch-Graffenstaden, une dotation de fonctionnement complémentaire, d'un montant total 2 728 €, selon le détail suivant :

Commune	Nom du Collège	Variation nombre élèves	Dotation complémentaire
SCHILTIGHEIM	Rouget de Lisle	20	1 395 €
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Le Parc	17	1 333 €
			2 728 €

1.5 PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A TROIS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA PARTICIPATION AUX JOURNEES CITOYENNES

Initiée par Fabian JORDAN (président de l'agglomération de Mulhouse, maire de Berwiller), la journée citoyenne est un dispositif mis en œuvre initialement à l'échelle des communes avant d'être expérimenté pour la première fois à l'échelle d'un établissement scolaire par le collège de l'Ill à Illfürth (68) le 17 mai 2017.

Adoptées depuis lors par plusieurs établissements, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin s'impliquent activement dans l'accompagnement des équipes pédagogiques pour l'organisation des journées citoyennes au sein de leur établissement, par la mobilisation de leurs partenaires et des ressources des services départementaux.

Les journées citoyennes en milieu scolaire visent à créer du lien social et à encourager les jeunes à participer à l'effort collectif. Cette démarche se traduit par la concrétisation d'actions déterminées collectivement sur des thèmes tels que : la cohésion sociale, l'appropriation du cadre de vie, l'expérience de démocratie participative et autant d'aspects éducatifs qui agissent en faveur du vivre ensemble.

Malgré une crise sanitaire persistante, 3 collèges sur 5 territoires se sont engagés dans la l'organisation d'une journée citoyenne d'envergure. Un volontaire en service civique sur les quatre missions fléchées a été retenu pour accompagner le projet des collèges de la cité éducative de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il s'agit d'une journée, prise sur le temps scolaire, dédiée à la concrétisation de chantiers déterminés collectivement : embellissement, réfection, actions solidaires, culturelles et artistiques, cuisine, de sensibilisation, prévention, jardinage...

- Objectifs pédagogiques :
 - Proposer une expérience de démocratie participative aux collégiens mobilisant l'ensemble de la communauté éducative (collégiens, équipes pédagogique, administrative et technique, famille...) ;
 - Favoriser l'engagement des jeunes, les sensibiliser au bénévolat. La conduite du projet en collaboration avec les acteurs locaux et la réalisation concrète des chantiers, permet une inscription tant symbolique que physique dans l'espace public. Les collégiens entretiennent, rénovent ou encore embellissent la chose publique : ils cheminent vers une citoyenneté pleine et responsable ;
 - Soutenir l'ouverture de l'établissement sur le territoire grâce à ce projet ;
 - Contribuer à la revalorisation des filières professionnelles en permettant aux collégiens de s'illustrer dans des activités manuelles, de découvrir des métiers et des entreprises locales, à l'heure des choix d'orientation et des stages.

- Objectifs souhaités pour les collégiens
 - Développer de nouvelles compétences au regard de la diversité des chantiers proposés ;
 - Révéler les talents de chacun ;
 - Apprendre à s'approprier et à s'inscrire dans l'espace public ;
 - Dépasser le périmètre de l'établissement afin de créer un réseau utile pour trouver un stage ;
 - Développer l'entraide et la mixité.

Afin de permettre à ces établissements de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par l'organisation de ces journées (intervenants et matériel divers), il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement forfaitaire de 1 500 € par collège pour un total de 4 500 €, répartie comme suit :

- STRASBOURG Collège Erasme
- MARMOUTIER Collège Léonard de Vinci
- BUHL Collège Hugstein

1.6 PROPOSITION D'APPROBATION DU PRINCIPE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES COLLEGES PUBLICS D'ALSACE AU TITRE DE LA PARTICIPATION A L'EXPOSITION « FACE AU NAZISME »

Le pôle mémoire, archives d'Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace est partenaire du projet qui se tient en 2022 à Strasbourg autour de la Seconde Guerre mondiale. Une exposition temporaire Face au nazisme sera présentée à la bibliothèque nationale de Strasbourg de septembre 2022 à janvier 2023. Les archives de Strasbourg, membre du comité scientifique sont associées à l'exposition par le prêt de documents et la programmation culturelle autour de l'exposition.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le principe de versements de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'Alsace, pour prendre en charge les frais de transport des collèges publics situés hors Eurométropole de Strasbourg, à hauteur des frais engagés, dans la limite de deux classes de 3ème par collège et sur présentation des justificatifs.

2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et matériels par les collèges publics du Bas-Rhin et pour l'acquisition de matériel sportif par les collèges publics alsaciens pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, à hauteur de 23 271 €, telles que détaillées ci-après.

2.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER, D'EQUIPEMENT ET MATERIELS PAR LES COLLEGES PUBLICS DU BAS-RHIN :

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics du Bas-Rhin acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux, les espaces extérieurs et la reprographie (auto-laveuses, tondeuses à gazon, photocopieurs...).

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace leur attribue des subventions d'investissement.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 4, des subventions d'investissement à hauteur de 3 183 €.

2.2 AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF PAR LES COLLEGES PUBLICS ALSACIENS POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS :

Les enseignants d'éducation physique et sportive des collèges publics ont souvent des difficultés à obtenir le renouvellement du gros matériel, comme par exemple le matériel de gymnastique ou de tennis de table. Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (délibération n° CD-2022-2-5-1 du 28 mars 2022), dans le cadre de sa politique sportive a ainsi décidé d'aider les collèges publics à acquérir du matériel sportif.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 5, quatre subventions d'investissement à hauteur de 20 088 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 159 826,32 € :
 - 49 551,39 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
 - 69 089,03 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, 2 910,17 € pour couvrir le déficit du service de restauration et 1070 € pour couvrir les dépenses des projets d'équithérapie et équicoaching en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
 - 6 706,73 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics figurant en annexe 3 ;
 - 2 728 € au titre des autres dépenses de fonctionnement, suite à l'évolution des effectifs des collèges dont : 1 395 € au Rouget de Lisle à Schiltigheim, 1 333 € au collège du Parc à Illkirch ;
 - 4 500 € au titre des journées citoyennes dont 1 500 € pour le collège Erasme à Strasbourg, pour le collège Léonard de Vinci à Marmoutier, et pour le collège Hugstein à Buhl.
 - 23 271 € de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements divers aux collèges publics d'Alsace figurant en annexes 4 et 5
- d'approuver le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace hors Eurométropole de Strasbourg pour la participation à l'exposition « Face au Nazisme ». Le montant sera versé à hauteur des frais engagés, dans la limite de deux classes de 3ème par collège et sur présentation de justificatifs.
- de préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T51	(1065) 65-655111-221	136 555,32 €
P202	O001	P202E12	T50	(1083) 204-20431-221	3 183 €
P211	O002	P211E03	T50	(1083) 204-20431-221	20 088 €
TOTAL					159 826,32 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY